

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES
B.P. 84 KIGALI

Minimant 10/86
Kigali, le 3 AVR. 1986

N°17/198/SAP.1.2.2.1/85



Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
KIGALI

OBJET : Permis d'exploitation
de Boulangerie-Pâtisserie

Monsieur le Ministre,

n° 1907/08/02.11.2/85
Boulangerie-Pâtisserie sis à BUTARE (Tunbe)
Venant

Me référant à votre lettre
relative au permis d'exploitation de :
appartenant à KABANDANA

de porter à votre connaissance que l'inspection effectuée dans cet établissement
a relevé ce qui suit :

- Les bâtiments sont construits en briques
cuites et sont couverts de tuiles
- Les murs sont peints et sont propres
- Le parquet est propre, cimenté et lisse
- Les fours, sont en parfait état
- Les fumées seront évacuées de façon convenables
à travers des installations appropriées

Compte tenu de ce qui précède,
l'établissement mérite ou ne mérite pas le permis d'exploitation.

y relatif.

Ci-joint le rapport d'inspection

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES
Dr. MUGANZA François



C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
et de la Formation Professionnelle KIGALI
- Monsieur le Préfet de la Préfecture
BUTARE
- Monsieur le Directeur de l'Epidémiologie
et de l'Hygiène Publique KIGALI

Minimark
Kigali, le - 3 AVR. 1986
N° 17/1196 /PHA 1/85
10/4/86

U
A traiter par
Date entrée
N° Classement
8/4/86
6481/17

Objet: Ouverture d'une
pharmacie en
Commune MUYIRA

Monsieur
.....
SEBULIKOKO Celestin.....
B.P 779 KIGALI

Monsieur,

Suite à votre lettre du
dont l'objet ci- haut émarginé. **15/11/1985**

Référence faite à notre carte pharmaceutique
déjà établie et dont les explications vous ont été fournies par les
autorités administratives et sanitaires de la Région Sanitaire concernée,
nous avons le regret de porter à votre connaissance qu'il n'est plus
possible pour le moment d'autoriser l'ouverture d'une pharmacie en.....

Commune MUYIRA - BUTARE
Par ailleurs dans le souci de rapprocher le
médicament de la population, nous portons à votre connaissance que
beaucoup de possibilités vous sont offertes au niveau d'autres communes
de la préfecture de votre choix.

LE Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales
Dr. MUGANZA François



- C.P.I. à:
- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI.
 - Monsieur le Préfet de Préfecture
BUTARE.....
 - Monsieur le Directeur Général de l'OPHAR
KIGALI.
 - Monsieur le Médecin-Directeur de la
Région Sanitaire de **BUTARE**.....
 - Monsieur le Bourgmestre de la Commune
.....**MUYIRA**.....